



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du Conseil municipal tenue jeudi le 19 décembre 2019, à 19 :00 heures à l'édifice municipal, à laquelle séance étaient présents et formaient quorum :

Le maire : Monsieur Donald Perron

Les conseillers (ère) Madame Marie Claude Boudreault
Monsieur Jean-Paul Giroux
Madame Julie Brisson
Monsieur Réal Emond
Monsieur Serge Dion
Monsieur Réjean Tremblay

Assiste également à cette séance : Madame Chantale Otis
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

CONSIDÉRANT l'article 156 du Code Municipal du Québec stipulant que les membres du conseil doivent être convoqués au moins trois jours avant le jour fixé de la séance.

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Chantale Otis a déclaré qu'un avis de convocation pour la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du Conseil municipal le lundi, 16 décembre 2019, conformément à l'article 152 de la loi ;

CONSIDÉRANT que les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum ;

EN CONSÉQUENCE, la séance extraordinaire du 19 décembre 2019 est déclarée régulièrement constituée par le maire qui préside la séance et qui souhaite la bienvenue à tous à 19 :01 heures.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la séance extraordinaire
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption du budget de l'exercice financier 2020
- 4.0 Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2020/2021/2022
- 5.0 Période de questions
- 6.0 Clôture de la séance



N° de résolution
ou annotation

**RÉSOLUTION
19-12-3624**

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ci-après, contenu dans l'avis de convocation transmis le 16 décembre 2019 et qu'ils renoncent à sa lecture;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 décembre 2019.

*****Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires**

Mme Marie-Claude Boudreault

ADOPTION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER 2020

CONSIDÉRANT les dispositions contenues dans le *Code municipal du Québec*,

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal prévoit un équilibre budgétaire au niveau des revenus et des dépenses le tout réparti comme suit :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020

Revenus :

Taxes	1 210 257\$
Paiements tenant lieu de taxes	18 000\$
Services rendus	250 584\$
Imposition des droits	8 700\$
Intérêts	47 800\$
Transferts (incluant péréquation 431 829\$)	891 204\$
Appropriation surplus	30 000\$
Appropriation réserves, fonds	10 400\$
TOTAL	2 466 945\$

Dépenses :

Administration générale	477 249\$
Sécurité publique	157 120\$
Transport	565 337\$
Hygiène du milieu	272 398\$
Santé et bien-être	8 500\$
Aménagement, urbanisme et développement	148 869\$
Loisirs et culture	222 180\$
Intérêts dette à long terme (d.l.t.)	193 162\$
Remboursement capital d.l.t.	283 400\$
Remboursement fonds de roulement	11 300\$
Activités d'investissement	127 430\$
TOTAL	2 466 945\$



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

**RÉSOLUTION
19-12-3625**
ou annotation

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le budget de l'année financière 2020 soit accepté tel que présenté ci-dessus et que la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents afférents.

**ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL
D'IMMOBILISATIONS 2020/2021/2022**

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal doit adopter en décembre de chaque année le Programme des immobilisations de la Municipalité pour les trois années financières subséquentes (PTI) suivant l'article 953.1 du *Code municipal du Québec*,

**RÉSOLUTION
19-12-3626**

**PAR CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Programme triennal des dépenses en immobilisations 2020/2021/2022 soit et est, par les présentes, adopté tel que présenté;

D'AUTORISER la directrice générale à signer tous les documents afférents.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19h20, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19h20.

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour de la séance est épuisé :

**RÉSOLUTION
19-12-3627**

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal déclare la séance close à 19h20 heures.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

Nombre de citoyens présents : 2

Présences du conseil :

M. Donald Perron

M. Réal Émond

M. Serge Dion

Mme Julie Brisson

M. Jean-Paul Giroux

M. Réjean Tremblay

Mme Marie-Claude Boudreault

Je, Donald Perron, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Donald Perron, maire

**Chantale Otis,
Directrice générale,
secrétaire-trésorière**